



DONATION ET PARTAGE DE PARCELLE

Par **kambou**, le **19/05/2014** à **11:16**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une parcelle d'environ 5000m² sur laquelle il y a déjà un bâti de 250m².

Nous souhaitons partager la parcelle en 4; c'est à dire une qui comprend le bâti existant et 3 autres sur lesquelles nous souhaitons faire construire pour nos enfants.

Le PLU est de 0.15. Nous nous sommes renseignés en mairie et nous pouvons donc partager le terrain en 3 parcelles de 800m² et nous pouvons construire sur chaque parcelle 120m².

Cependant, étant donné qu'il y a déjà 250m² de construit, la parcelle contenant le bâti existant doit faire minimum 1700m² est-ce exact?

Quelles sont les démarches à effectuer?

De plus, 800m² de terrain sur cette zone sont évalués à 245000€. Comment calculer les frais de succession?

Merci par avance pour votre aide